



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 003-2024-FI03

SÉANCE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2024

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024 : AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt quatre, le 08 février à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 1er février 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- M. CLÉMENT François par Mme PRÉVOT Vannina
- Mme MICCOLI Lucie par Mme PORTELLI Florence
- Mme PASINI Anna par Mme FAIDHERBE Carole
- Mme DA SILVA Céline par Mme PICHON Laurianne
- M. LE ROUX Cédric par Mme THOREAU Catherine

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20240208-3345-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 13 février 2024

Publication le : 13 février 2024

MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- M. GÉRARD Pascal, Mme BAETA Yolande, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur Paul MAUGIS a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 002-2024-FI02, en date du 8 février 2024, portant adoption du compte financier unique 2023,

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du compte financier unique ;

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	37 172 177,90 €
Recettes de l'exercice (B)	39 164 820,95 €
Résultat de l'exercice (C=B-A)	1 992 643,05 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 000 000,00 €
Résultat de clôture 2023 (=C+D)	6 992 643,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	10 364 221,92 €
Recettes de l'exercice (B)	10 899 487,92 €
Solde de l'exercice (C=B-A)	535 266,00 €
Solde d'investissement reporté (D)	-2 828 508,52 €
Solde de clôture 2023 (E=C+D)	-2 293 242,52 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT

Solde de clôture 2023 (E)	-2 293 242,52 €
Restes-à-réaliser en dépenses (F)	2 017 168,67 €
Restes-à-réaliser en recettes (G)	803 814,75 €
Besoin de financement 2023 (=E-F+G)	-3 506 596,44 €

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2024 ;

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 30 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique CARRÉ, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, Personnel communal, et sur proposition de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont approuvés :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	37 172 177,90 €
Recettes de l'exercice (B)	39 164 820,95 €
Résultat de l'exercice (C=B-A)	1 992 643,05 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 000 000,00 €
Résultat de clôture 2023 (=C+D)	6 992 643,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	10 364 221,92 €
Recettes de l'exercice (B)	10 899 487,92 €
Solde de l'exercice (C=B-A)	535 266,00 €
Solde d'investissement reporté (D)	-2 828 508,52 €
Solde de clôture 2023 (E=C+D)	-2 293 242,52 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT

Solde de clôture 2023 (E)	-2 293 242,52 €
Restes-à-réaliser en dépenses (F)	2 017 168,67 €
Restes-à-réaliser en recettes (G)	803 814,75 €
Besoin de financement 2023 (=E-F+G)	-3 506 596,44 €

Article 2 :

Les résultats de la gestion 2023, au budget primitif 2024, sont affectés comme suit :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D/001	2 293 242,52 €	
	R/1068		3 506 596,44 €
Fonctionnement	R/002		3 486 046,61 €

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

Article 4 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 5 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adopté à la majorité

Pour : 27

Contre : 5 (C. THOREAU, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, C. LE ROUX)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI